

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légimité
le : 28/06/12

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120622-63085-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 22 juin 2012

**CONTRATS RURAUX DE BRÉVAL, CHAUFOR LES
BONNIÈRES, MÉRÉ ET LE TERTRE SAINT DENIS**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général du 24 octobre 2003 relative au règlement des contrats ruraux ;

Vu la délibération du Conseil Général du 16 décembre 2011 relative au BP 2012 ;

Vu les dossiers de contrats ruraux présentés par les communes de BREVAL, CHAUFOR-LES-BONNIERES, MERE et LE TERTRE-SAINT-DENIS ;

Vu la demande de prorogation présentée par la commune de BOINVILLE-LE-GAILLARD ;

Vu le rapport du Président du Conseil Général ;

Sa Commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un contrat rural aux communes de BREVAL, CHAUFOR-LES-BONNIERES, MERE et LE TERTRE-SAINT-DENIS, en fixant sa participation financière selon les tableaux annexés, sous réserve de l'avis du Trésorier Payeur Général pour BREVAL et CHAUFOR-LES-BONNIERES.

Autorise le Président du Conseil Général à signer les contrats correspondants.

Précise :

- 1) que les crédits affectés à ces quatre contrats ruraux représentent un montant de 448 976 euros,
- 2) que les crédits de paiement sont et seront inscrits sur le chapitre 204 article 204142 du budget départemental, exercices 2013 et suivants,
- 3) que les versements des subventions sont effectués en deux versements maximum : le premier versement de 50% après réalisation de 50% du projet subventionné et le solde à l'achèvement du projet, sur présentation des justificatifs demandés.

Décide d'accepter la requête de la commune de BOINVILLE-LE-GAILLARD (contrat rural accordé par délibération du 12 juillet 2007) : modification de l'échéancier de réalisation de travaux pour une opération (aménagement d'un terrain multisports reporté de 2009 à 2012).

CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE BREVAL

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la Région	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Restructuration de la place du Maréchal Leclerc	80 250	80 250	28 087	36 112	16 051	2012
			35%	45%	20%	
2- Aménagement du parvis de la mairie	45 600	45 600	15 960	20 520	9 120	2014
			35%	45%	20%	
3- Restructuration de la place du Tranchant	186 940	186 940	65 429	84 123	37 388	2014
			35%	45%	20%	
TOTAUX	312 790	312 790	109 476	140 755	62 559	

CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE CHAUFOR-LES-BONNIERES

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la Région	DETR	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Construction de deux classes primaires et d'une garderie	357 900	180 000	63 000	81 000	107 370	106 530	2013
			17,6%	22,6%	30%	29,8%	
2- Création d'une cour de récréation et d'un préau	152 300	70 000	24 500	31 500	0	96 300	2013
			16,1%	20,7%	0%	63,2%	
3- Extension de la salle polyvalente	85 100	50 000	17 500	22 500	25 530	19 570	2014
			20,6%	26,4%	30%	23%	
TOTAUX	595 300	300 000	105 000	135 000	132 900	222 400	

CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE MERE

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la Région	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Extension du cimetière	341 173	222 000	77 700	99 900	163 573	2013
			23 %	29 %	48 %	
2- Réfection et isolation de la couverture du gymnase	138 000	108 000	37 800	48 600	51 600	2013
			28 %	35 %	37%	
3- Aménagement d'un square	50 047	40 000	14 000	18 000	18 047	2013
			28 %	36 %	36%	
TOTAUX	529 220	370 000	129 500	166 500	233 220	

CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DU TERTRE-SAINT-DENIS

TABLEAU FINANCIER (en euros) et ECHEANCIER CONTRACTUEL

OPERATIONS	Montant des travaux H.T.	Montant plafonné des travaux	Subvention du département des Yvelines	Subvention de la Région	Part communale	Année de commencement des travaux
1- Création d'un local technique	199 662	180 000	63 000	81 000	55 662	2013
			31 %	41 %	28%	
2- Aménagement des abords du local technique	73 150	62 000	21 700	27 900	23 550	2013
			30 %	38 %	32%	
3- Restauration des murs et de l'allée principale du cimetière	64 025	58 000	20 300	26 100	17 625	2015
			32 %	41 %	27%	
TOTAUX	336 837	300 000	105 000	135 000	96 837	